



Rue du Champ de Courses
76370
ROUXMESNIL-BOUTEILLES

COMMUNE DE ROUXMESNIL-BOUTEILLES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2023

Date de convocation : 28/03/2023

Date d'affichage : 28/03/2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Saulniers, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Claude GROUT, Maire.

Etaient présents : Marie-Laure DELAHAYE, Anne-Marie ARTUR, Ronald SAHUT, Martine BUISSON, Alain RASSET, Pascal CAILLY, Alain NOEL, Gilbert BAUDER, Armelle POIRIER, Stéphanie LEVILLAIN, Priscille CLEMENT

Etaient Absents : Claude PETITEVILLE a donné pouvoir à Jean-Claude GROUT
Pascal LEGOIS a donné pouvoir à Ronald SAHUT
Jonathan DEGROISILLES a donné pouvoir à Marie-Laure DELAHAYE
Florence COSSARD a donné pouvoir à Stéphanie LEVILLAIN
Alain DEHAIS, excusé
Véronica TROGLIA
Dominique CATEL

Secrétaire de séance : Pascal CAILLY

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Nombre de membres	
En exercice	19
Présents	12
Pouvoirs	4
Votants	16

OBJET :

TARIFS DES PARTICIPATIONS À LA SORTIE CABARET ORGANISÉE POUR LES PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, À LA SOIRÉE ESTIVALE ET AUX APRÈS-MIDIS DE JUILLET ORGANISÉS POUR LES ENFANTS DE LA COMMUNE

Vu la délibération n° 28/11 du 17 mars 2011 instituant une régie de recettes pour l'encaissement des participations aux manifestations et activités festives, sportives, culturelles ou récréatives organisées par la municipalité,

Vu la délibération n° 04/12 du Conseil Municipal en date du 2 février 2012 fixant les valeurs des tickets vendus lors des animations organisées par la collectivité.

Pour chaque animation organisée par la collectivité, il convient de déterminer des tarifs.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les tarifs suivants pour l'année 2023 et les suivantes :

Animations	Tarifs	Couleurs
Soirée Estivale	5.00 € / Personne	Bleu
Après-midi de juillet	5.00 € / Personne	Bleu

Il est également proposé au Conseil Municipal de fixer les tarifs pour la sortie Cabaret qui se déroulera en 2023 comme suit :

Animations	Tarifs	Couleurs
Sortie Cabaret	5.00 € / Personne	Bleu

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- De retenir les tarifs ci-dessus énumérés
- D'autoriser, pour la soirée cabaret organisée en 2023, la possibilité de remboursement à condition que le désistement ait lieu avant le 18 Septembre 2023.
- D'autoriser, pour la soirée estivale organisée en 2023, la possibilité de remboursement à condition que le désistement ait lieu avant le 9 Juin 2023.

Cette délibération est transmise au Représentant de l'Etat.

Le Maire,



A large, stylized signature in dark ink is written over a circular blue stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE ROUXMESNIL-POUILLEY' and a central emblem.

Acte exécutoire en application de la loi du 2 mars 1982 modifiée

Envoyé en Préfecture le : **20 AVR. 2023**

Affiché le :

Notifié le : **24 AVR. 2023**

M. le Maire informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN – 53, Avenue Gustave Flaubert – 76000 ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.



Le Maire,